



Fédération Française de BADMINTON
Comité des Bouches-du-Rhône

Maison Départementale des Sports

15 place de la Joliette

13002 Marseille

04 13 31 68 58

badminton@13olympique.com – www.badminton13.fr

Plan Gymnases de la Ville de Marseille

Contribution à la mise en application pour le Badminton

juin 2012

Plan Gymnases de la Ville de Marseille

Contribution à la mise en application pour le Badminton

Juin 2012

I - Objet

La Ville de Marseille a adopté en 2012 un « Plan gymnases » destiné à programmer une amélioration de l'équipement en gymnases de la commune.

Le présent document constitue une contribution du Comité des Bouches-du-Rhône de Badminton à la mise en application de ce plan.

II - Résumé

Le Badminton présente la plus forte croissance de tout le sport français, prenant désormais place parmi les sports de salle majeurs, tant en pratique fédérale qu'en pratique scolaire. Néanmoins, la place qui lui est allouée dans les gymnases est loin d'être proportionnée à ce niveau et à cette croissance.

Ceci est particulièrement vrai à Marseille, où la pénurie d'installations aggrave le phénomène. La municipalité a adopté en 2012 un « Plan gymnases » susceptible de combler ces lacunes.

Les besoins en Badminton concernent principalement la pratique hebdomadaire en club (entraînement et jeu libre ; jeunes et adultes) et les compétitions (des niveaux national à départemental). Toutefois, les activités scolaires engendrent également de forts besoins.

Le nombre de licenciés à Marseille ne correspond qu'à un remplissage maximal de l'offre en créneaux. Celle-ci est très insuffisante en quantité, inadaptée à une pratique régulière des jeunes, et trop dispersée dans des quartiers périphériques. Par ailleurs, les capacités d'accueil de compétitions sont presque nulles.

Le Comité propose :

- un accroissement des créneaux hebdomadaires allié à une répartition plus adéquate, appuyés sur des objectifs de satisfaction partielle de la demande à horizons de 5 et 10 ans ;
- une stratégie relative aux compétitions selon deux niveaux principaux : régional (3 à 6 salles) et national (1 ou 2 salles), ce dernier étant associé à l'acquisition d'un jeu de tapis spécifiques ;
- un regroupement des besoins avec le comité montagne et escalade, avec recherche de crédits CNDS pour la création ou la rénovation de salles.

III - Contexte

III.1 - Le Badminton : la plus forte croissance du sport français

Le Badminton est la discipline qui présente le plus fort taux de croissance de tout le sport français, ce phénomène se perpétuant depuis trois décennies. Aujourd'hui, la Fédération Française de Badminton compte plus de 160.000 pratiquants licenciés.

À cette pratique fédérale s'ajoute une forte activité en milieu scolaire (le Badminton est la première discipline de l'UNSS en nombre de licenciés, par exemple).

Cette croissance continue persiste malgré le fait que le Badminton s'est, en quelque sorte, développé « après » les autres sports de salle traditionnels (il est au programme olympique depuis les Jeux de 1992). De ce fait, le Badminton n'est souvent servi qu'en dernier lorsqu'il s'agit de répartir les créneaux d'utilisation des gymnases.

III.2 - Marseille : une situation difficile et un plan

Ces phénomènes sont particulièrement sensibles à Marseille, où le Badminton estime qu'il est, de son point de vue, nettement défavorisé, notamment sur les installations municipales.

En outre, les inconvénients précédents y sont aggravés par une certaine insuffisance du nombre d'installations. Ce dernier point a fait l'objet d'un constat lucide par la municipalité, qui a adopté en 2012 un « Plan gymnases » destiné à résorber ces déficiences.

Le Comité de Badminton veut profiter de l'occasion offerte par ce plan pour mieux étudier ses besoins et ses contraintes et collaborer avec les services de la municipalité pour les inscrire dans la mise en application du plan.

III.3 - Classement fédéral des salles de Badminton

Le présent document fait référence aux niveaux de classement fédéral des salles de Badminton : international ; national ; régional ; dérogatoire régional ou départemental ; certification hors sécurité (voir détails en annexe 7).

La procédure de classement des équipements est actuellement en cours. Le Comité de Badminton a déjà effectué un certain nombre de visites (contrôles et mesures) dans le cadre du recensement national des équipements sportifs.

La certification hors sécurité est donnée aux salles posant au moins un problème de sécurité (distances, poteaux...), pouvant engager en cas d'accident des responsabilités, quelle que soit la pratique.

En toute hypothèse, les salles ne présentant pas une hauteur libre au-dessus des terrains d'au moins 7 m sont impropres à la pratique du Badminton. Une exception peut être faite pour les moins de 13 ans, jusqu'à 6 m.

IV - Les catégories de besoins

IV.1 - Pratique hebdomadaire en club

Parmi les activités fédérales, cette catégorie de pratique est celle qui engendre le plus de besoins. On peut distinguer les pratiques d'entraînement (dirigées par un entraîneur) et les pratiques de jeu libre. Ces deux types coexistent en général dans les clubs, parfois sur les mêmes horaires.

Dans cette catégorie, il convient aussi d'identifier les activités proposées aux jeunes (le plus souvent dirigées), qui constituent environ un tiers des besoins en horaires. Pour ces pratiques, les

horaires doivent être cohérents avec la disponibilité des jeunes : 17 h à 19 h en semaine, le mercredi toute la journée, le samedi matin.

Les pratiques d'entraînement varient selon le niveau des pratiquants. Un joueur de bon niveau national ou un jeune à fort potentiel doit suivre quatre à cinq séances de terrain par semaine.

IV.2 - Compétitions

Les besoins pour les compétitions peuvent être catégorisés comme suit :

- championnats interclubs de niveau départemental : utilisation de deux à trois terrains, habituellement pendant les créneaux hebdomadaires de pratique en club ; une rencontre par quinzaine et par équipe, pour une à trois équipes par club ;
- compétitions départementales : le samedi ou le dimanche (quelquefois les deux) ; besoin actuel de 10 dates par saison ; sous cinq ans, 2 dates par mois ; si possible salle de classement « dérogatoire régional » ou au-dessus, avec une centaine de places assises ;
- compétitions régionales : le samedi ou le dimanche et le plus souvent les deux ; besoin actuel de 3 dates par saison ; sous cinq ans, 6 dates par saison ; salle de classement « dérogatoire régional » au minimum, de préférence « régional », avec 200 à 300 places assises ;
- compétitions nationales (ou petit niveau international) : plusieurs types existent ; une finale de National interclubs nécessite une salle type Palais des Sports ou Vallier ; un championnat de France jeunes requerrait au moins 10 terrains, éventuellement avec deux salles contigües ou proches (cf. problématique des équipements mono-salles du Plan gymnases) ; d'autres compétitions nationales peuvent prendre place dans des configurations intermédiaires entre les précédentes ; le classement « National » de la salle est requis ; des tapis spécifiques Badminton sont nécessaires à ce niveau (au minimum 4) ; tribunes de 500 à 3.000 places selon la compétition ; objectif à cinq ans : 1 à 2 compétitions nationales par saison ;
- l'hypothèse de compétitions internationales de bon niveau ne paraît pas crédible à court terme.

IV.3 - Stages et vacances scolaires

Il existe une demande pour des stages de plusieurs jours consécutifs, pour des jeunes comme pour des adultes, le plus souvent pendant les vacances scolaires.

Plus généralement, une assez forte demande s'exprime pour étendre les possibilités de pratique pendant les vacances scolaires (été compris).

IV.4 - Entraînements fédéraux

Le Comité organise des entraînements fédéraux hebdomadaires pour les enfants (moins de 15 ans) présentant un potentiel sportif élevé. Il est opportun de prévoir ce type de pratique à Marseille (2 à 3 séances hebdomadaires, sur un ou deux terrains, et selon le nombre d'enfants concernés).

IV.5 - Pratiques scolaires, universitaires ou affinitaires

Les pratiques scolaires, universitaires ou affinitaires ne sont pas directement traitées dans le présent document. Néanmoins, elles engendrent (surtout dans l'enseignement du second degré) une forte demande en salles aptes à la pratique du Badminton.

V - Diagnostic

Les éléments de diagnostic sur la situation du Badminton à Marseille, selon le Comité, sont les suivants.

Le parc en gymnases sur la commune de Marseille souffre de grandes insuffisances (faible quantité, répartition sur le territoire très inégale...), ainsi qu'en attestent les considérants du Plan gymnases de la municipalité. Dans ce contexte, la mise en place de ce plan apparaît comme grandement justifiée, notamment du point de vue de son utilité sociale.

Il existe un énorme écart entre la demande de pratique et l'offre de Badminton, celle-ci étant très nettement insuffisante. Le nombre de licenciés à Marseille correspond à la capacité maximale de l'offre en créneaux ; il ne fait aucun doute qu'une augmentation de l'offre entraînerait sans difficulté un nouvel afflux de pratiquants, et ce dans des proportions notables.

Ces assertions sont notamment confirmées par les faits suivants :

- le taux de pénétration (nb. de licenciés par habitant) est plus faible à Marseille que dans des régions comparables (cf. annexe 1) ;
- alors que le nombre de licenciés ne cesse de progresser partout en France depuis trente ans, la part des licenciés marseillais parmi ceux des Bouches-du-Rhône ne cesse de régresser depuis dix ans (de 27 % à 17 %, alors que Marseille regroupe 43 % de la population du département) ;
- le ratio nombre de terrain-heure (ou nombre de créneaux) par rapport au nombre d'habitants est nettement, voire très nettement plus faible à Marseille que dans les autres communes du département (cf. annexe 2) ;
- en proportion du nombre de licenciés, le nombre de créneaux alloués au Badminton par rapport aux autres sports de salle est très faible (cf. annexe 4).

Les horaires des créneaux actuellement alloués au Badminton sont inadaptés à la pratique des jeunes. En résumant les effets, il est parfaitement impossible qu'un jeune Marseillais qui en aurait le potentiel accède au haut niveau, dans les conditions actuelles.

La répartition dans la ville des créneaux de Badminton est très défavorable. Même en tenant compte de la répartition inégale des salles sur la commune (justement relevée par le Plan gymnases), ces créneaux sont extrêmement dispersés (deux et souvent un seul créneau par salle allouée) et situés trop souvent en périphérie, en comparaison avec les autres sports.

Ces écarts entre l'offre et la demande semblent se retrouver dans des proportions similaires en ce qui concerne la pratique scolaire.

La disponibilité de salles aptes à accueillir des compétitions de Badminton est très insuffisante. Très peu de compétitions (par rapport au reste du département et au reste du pays) sont organisées à Marseille, pour diverses raisons (inadaptation en termes de hauteur libre, de nombre de terrains, d'équipement, ou trop souvent de non respect des normes de sécurité...). Ceci est vrai tant en ce qui concerne les compétitions de niveau national, que régional, départemental ou local.

Les éléments ci-dessus s'entendent tous types de créneaux confondus (municipaux et non municipaux). Le Comité de Badminton fait de très gros efforts pour tenter d'obtenir des créneaux de pratique dans des installations autres que municipales. De fait, ces dernières n'offrent plus qu'environ un quart (27 %) de l'ensemble des créneaux hebdomadaires de Badminton sur Marseille.

Le Badminton ne s'est développé à Marseille qu'à partir des années quatre-vingt. Les modalités de répartition des créneaux, au moins jusqu'à une période très récente, font la part trop belle aux disciplines et aux clubs déjà en place. Le Badminton a ainsi accumulé un retard considérable, si

l'on considère les chiffres de pratiquants et leur croissance, par rapport aux autres sports de salle plus « anciens » (cf. annexe 4).

Toutefois, le Comité relève des progrès sensibles, dans la période récente, dans les modes de collaboration avec les services de la municipalité et les autres fédérations.

VI - Propositions

VI.1 - Calendrier

Le Comité émet des propositions d'évolution à moyen terme (5 ans) et à plus long terme (10 ans).

VI.2 - Pratique en club

Aux échéances de 5 et 10 ans, les objectifs de développement peuvent être estimés comme suit :

- augmentation du nombre de licenciés sur Marseille permettant de rapprocher le ratio par habitant de zones comparables :

<i>année</i>	<i>2012</i>	<i>2017</i>	<i>2022</i>
nb. licences	584	1500	2300
lic/10.000 hab.	7	17	25

- augmentation du nombre moyen d'heures de terrain hebdomadaires par licencié permettant de le rapprocher de la normale : 0,63 h en 2012, 0,80 en 2017 et 1,25 en 2022 ; ceci tient compte de la pratique loisirs (environ 0,75 h) et des pratiques d'entraînement de bon niveau (jusqu'à 10 h par semaine) ;
- le besoin en créneaux (créneau moyen de 2 heures, 5,5 terrains en moyenne par gymnase) serait alors le suivant :

<i>année</i>	<i>2012</i>	<i>2017</i>	<i>2022</i>
nb. créneaux 2 h	37	113	278

Ces objectifs sont parfaitement raisonnables par rapport à la croissance du Badminton et les comparaisons par rapport aux autres sports et régions similaires.

Ils paraissent néanmoins très difficiles à atteindre au vu de la situation actuelle à Marseille.

Les propositions consistent à :

- augmenter globalement le nombre de créneaux hebdomadaires, afin de combler au moins une partie du retard par rapport à la demande et par rapport aux autres sports ;
- prévoir une proportion de créneaux aptes à accueillir la pratique des jeunes plus important (environ un tiers) ;
- concentrer les activités, donc augmenter le nombre de créneaux par gymnase alloué ;
- prévoir un à deux (5 ans) puis trois à quatre (10 ans) gymnases concentrant un maximum d'activités Badminton ; de préférence dans des salles classées « régional » ou à défaut « dérogatoire régional » ; l'optimum est de 4 à 5 créneaux de 4 heures par salles, plus des créneaux le mercredi et le samedi matin ; dans les conditions actuelles, ces salles seraient a priori toutes municipales ;
- compléter l'offre par des créneaux dispersés du mieux possible parmi les 16 arrondissements ; gymnases certifiés en sécurité et si possible de classement au moins « dérogatoire régional » ; environ la moitié de ces salles seraient municipales.

L'hypothèse de centraliser les activités fédérales Badminton sur une (seule) installation présente des avantages. En revanche, il est certain qu'elle est tout à fait insuffisante à satisfaire la demande et même qu'elle réduirait sensiblement l'offre actuelle. En outre, elle gênerait notablement l'accès

à la pratique d'une majorité de Marseillais, du fait d'un allongement important de la distance moyenne à parcourir.

La proposition ci-dessous est intermédiaire entre une solution très centralisée et la situation actuelle (trop dispersée).

À l'horizon 2017, le Comité suggère les dispositions suivantes :

- 2 gymnases semi-dédiés au Badminton avec en moyenne 6 terrains et 13 créneaux de 2 h par semaine ;
- 20 gymnases (dont 10 municipaux) avec des créneaux plus occasionnels (5 h par semaine en moyenne).

Ces hypothèses permettraient de satisfaire 76 % des objectifs de développement du Comité évoqués ci-dessus.

À l'horizon 2022, les perspectives seraient les suivantes :

- 4 gymnases semi-dédiés au Badminton avec en moyenne 6 terrains et 13 créneaux de 2 h par semaine ;
- 50 gymnases (dont 25 municipaux) avec des créneaux plus occasionnels (5 h par semaine en moyenne).

Ces hypothèses permettraient de satisfaire 61 % des objectifs de développement du Comité évoqués ci-dessus.

Le choix des salles en question peut être étudié notamment à l'aide du tableau présenté en annexe 5, qui demande à être complété.

VI.3 - **Compétitions**

Aucune salle à Marseille n'est actuellement compatible avec les normes s'imposant à une compétition régionale.

Dans l'immédiat, il serait indispensable de choisir (au moins) un gymnase susceptible d'obtenir le classement régional (hauteur, tribunes...) et de le mettre en conformité (tracés, poteaux, hygiène, sécurité).

La seule salle actuellement occupée et susceptible d'obtenir ce classement (contraintes de hauteur et de nombre de terrains) est Teisseire, dont la disponibilité est très aléatoire, tandis que les conditions d'accueil des compétiteurs et spectateurs sont indignes de ce niveau de compétition. Il convient donc de rechercher une autre installation.

À terme (10 ans), il serait bon que 3 salles soient classées au niveau « régional ».

Dans l'intervalle, le nombre de compétitions départementales possibles pourrait être amené à un niveau décent par mise en conformité d'installations susceptibles d'obtenir le classement « dérogatoire régional » (parmi ceux utilisés actuellement : Caillols, Croix-Rouge ou d'autres non encore mesurées avec précision). Un objectif de trois salles de ce type mises aux normes dans les cinq ans semble un objectif raisonnable.

En ce qui concerne les compétitions nationales, la problématique est double.

Pour des compétitions nationales ne nécessitant que peu de terrains (moins de 7, finales France interclubs p.ex.), les salles du Palais des sports, Vallier et la Martine conviennent. Dans la mesure où il semble exclu à court terme d'y tracer des terrains de Badminton permanents et où des tapis spécifiques sont requis dans la plupart des cas, il convient de prévoir un équipement de l'une de ces salles en tapis (cf. annexe 6 sur les différentes questions liées aux tapis) et poteaux réglementaires.

Pour des compétitions nationales requérant plus de terrains (12 ou plus, championnat de France jeunes ou tournoi national p.ex.), il ne semble pas y avoir de solution immédiate, dans la mesure où (faute de très grande salle) il faudrait disposer de deux salles contiguës ou assez proches. La seule solution actuellement envisageable est celle du Palais des sports avec Teisseire. La résolution du problème des équipements « mono-salles », évoqué dans le Plan gymnases, peut offrir d'autres solutions.

Le choix des salles en question peut être étudié notamment à l'aide du tableau présenté en annexe 5, qui demande à être complété, y compris avec les créations ou rénovations envisagées par le Plan gymnases.

VI.4 - Autres pratiques

Le Comité de Badminton se permet d'attirer l'attention de la municipalité sur la nécessité de rendre conformes aux exigences d'hygiène et de sécurité les salles utilisées pour les pratiques scolaires, universitaires et affinitaires.

VI.5 - Escalade et CNDS

Le Comité de Badminton se fait fort d'obtenir le soutien de sa fédération si une demande d'aide était déposée auprès du CNDS pour la construction ou la rénovation d'un gymnase de classement au moins « régional ». Le Comité se tient à la disposition de la municipalité pour évoquer cette procédure.

À ce titre, il est à souligner que l'escalade (mentionnée dans le Plan gymnases) est une discipline cohabitant très bien avec le Badminton. Un soutien de ces deux fédérations pour un équipement commun serait sans doute opportun. Des discussions avec le comité montagne et escalade ont déjà eu lieu à ce sujet.

Annexes

1. Taux de pénétration du Badminton dans des départements sièges d'une métropole
2. L'offre de Badminton dans quelques communes des BdR
3. Créneaux Badminton actuels et part des gymnases municipaux
4. Comparaison par sport licences et créneaux
5. Liste et classement possible de gymnases accueillant le Badminton et d'autres possibles
6. Avantages et limites de l'utilisation de tapis de Badminton
7. Informations sur le classement fédéral des gymnases

Annexe 1

Taux de pénétration du Badminton dans des départements sièges d'une métropole

<i>Département</i>	<i>Métropole</i>	<i>Licenciés (1)</i>	<i>Population (2)</i>	<i>Taux de pénétration (3)</i>
Ille-et-Vilaine	<i>Rennes</i>	7 038	772 086	91,16
Loire-Atlantique	<i>Nantes</i>	5 418	998 349	54,27
Isère	<i>Grenoble</i>	4 865	944 123	51,53
Bas-Rhin	<i>Strasbourg</i>	4 214	868 111	48,54
Gironde	<i>Bordeaux</i>	4 867	1 126 228	43,22
Haute-Garonne	<i>Toulouse</i>	3 586	992 762	36,12
Île-de-France (*)	<i>Paris</i>	30 962	9 473 568	32,68
Rhône	<i>Lyon</i>	3 895	1 346 393	28,93
Bouches-du-Rhône (**)	<i>Marseille</i>	3 230	1 517 254	21,29
Nord	<i>Lille</i>	4 304	2 043 562	21,06
(*) dont	Paris	2 963	1 803 500	16,43
(**) dont	Marseille	584	858 902	6,80

*(1) : nombre de licences fin de saison 2010-2011**(2) : source RGP 2010 (sauf Marseille, 2011)**(3) nb. licences / 10.000 habitants*

Annexe 2

L'offre de Badminton dans quelques communes des BdR

Ratio Nombre de terrains-heures / Milliers d'habitants

<i>Commune</i>	<i>Terrains-h.</i>	<i>Nb. Habitants</i>	<i>Ratio</i>
Eyguières	99,75	6 531	15,27
Ventabren	61,25	4 856	6,18
Aix-en-Pce	616	145 273	4,24
Vitrolles	98	36 540	2,68
Salon-de-Pce	92,75	43 115	2,15
Aubagne	77	47 000	1,64
Istres	61,25	43 591	1,41
Marseille	369,25	858 902	0,43

source : RGP 2011, population totale

Annexe 3

Créneaux Badminton actuels et part des gymnases municipaux

Actuellement (mai 2012), le Badminton fédéral à Marseille évolue sur 16 gymnases, dont 6 municipaux.

La répartition est la suivante :

- municipaux : Rabelais (1 créneau, 12 terrains-heures) ; Forbin (1, 15) ; Croix-Rouge (2, 17,5) ; Caillols (1, 7,5) ; Mistral (2, 9) ; Mont-Rose (3, 36,25) ;
- scolaires : Leca (6, 42,5) ; Izzo (2, 21) ; Tillon (2, 28) ; Milhaud (1, 10,5) ; Lilas (3, 8) ; Rostand (1, 6) ;
- universitaires : Timone (2, 20) ; St-Jérôme (3, 54)
- autres : SNCF (3, 42) ; Set (4, 42).

La part des gymnases municipaux en termes de terrains-heures (97,25) par rapport au total sur Marseille (369,25) n'est que de **26,34 %**.

La part du nombre de créneaux municipaux (10) sur le total (37) est similaire : 27,03 %.

Le nombre moyen de créneaux par gymnase, au total, est de 2,31.

Sur les installations municipales, ce ratio tombe à **1,67 !**

Annexe 4

Comparaison par sport des licences et créneaux

<i>Fédérations</i>	<i>Nb. de licences (1)</i>			<i>Nb. créneaux à Marseille (2)</i>
	<i>France</i>	<i>PACA</i>	<i>BdR</i>	
FF de Basket	457 121	23 394	9 127	205
FF de Handball	367 047	31 638	13 138	86
FF de Badminton	115 643	4 905	2 120	6
FF de Volley-ball	101 190	8 653	2 678	59

(1) Chiffres Ministère : Fédérations françaises agréées 2007

(2) Chiffres 2009 (hors créneaux mairies de secteur pour les autres sports, inconnus de la FF Badminton)

Annexe 5

Liste et classement possible de gymnases accueillant le Badminton et d'autres envisageables

Ce tableau est fourni dans un document séparé.

Annexe 6

Avantages et limites de l'utilisation de tapis de Badminton

Le Badminton peut se pratiquer dans d'excellentes conditions sur des tapis de sol spécifiques à ce sport.

Les principaux avantages sont les suivants :

- absence de tout autre tracé que celui des terrains de Badminton ;
- garanties sur l'exactitude des tracés ;
- élasticité et glisse adaptées ;
- amovibilité des tapis, permettant d'autres usages de la salle ;
- couleurs, reflets et contrastes bénéfiques pour les joueurs, les arbitres et les spectateurs ;
- hormis les précautions à prendre dans le rangement et la manutention, coûts d'entretien modérés ;
- durée de vie de dix ans voire plus, si l'entretien est effectué dans de bonnes conditions.

En revanche, cette solution présente des contraintes et inconvénients.

Malgré des progrès importants dans les années quatre-vingt-dix, les technologies actuelles continuent à imposer un poids et un encombrement (rangement par lé) importants. En outre, ces tapis doivent être déroulés plusieurs heures avant le début de la compétition afin qu'ils retrouvent leur planéité. Le rangement doit se faire avec soin, afin d'éviter les pincements. De préférence, le lieu d'entreposage doit être situé dans l'installation où les tapis sont utilisés (sous peine de devoir utiliser un camion).

Il y a donc d'assez fortes contraintes d'installation, de démontage et d'entreposage.

Par ailleurs le coût d'investissement reste encore relativement élevé, de l'ordre de 5.000 à 8.000 €.

Il n'existe actuellement que deux ou trois fabricants sérieux sur le marché français ; en revanche, les distributeurs sont sensiblement plus nombreux.

En conclusion, les tapis de Badminton sont avantageux pour les compétitions nationales voire les compétitions régionales de bon niveau.

En revanche, leur utilisation pose des contraintes exorbitantes pour les compétitions de moindre niveau, a fortiori pour les entraînements et le jeu libre.

NB : l'hypothèse de laisser des tapis posés de façon permanente dans une salle dédiée, encore peu crédible, n'est pas prise en compte dans l'analyse ci-dessus.

Annexe 7

Informations sur le classement fédéral des gymnases

Le règlement technique fédéral relatif aux terrains a été validé par le CNAPS (de nos jours remplacé par la CERFRES) le 9 juin 2004.

Le règlement prévoit les niveaux de classement fédéral suivants pour des salles de Badminton :

- international (p.m.) ;
- national : au moins quatre terrains, éventuellement sur tapis spécifiques, 9 m de hauteur libre, distances minimales entre les lignes extérieures de terrain (1,25 à 2 m selon les lignes), poteaux classés ;
- régional : 7 terrains permanents, 9 m de hauteur libre, distances minimales moins contraignantes qu'au niveau national (0,80 à 2 m), poteaux classés ;
- dérogatoire régional : salle livrée avant 2007, tolérance à 7 m de hauteur libre ;
- dérogatoire départemental : salle ne répondant pas aux normes des classements précédents, mais ne posant pas de problème de sécurité ;
- certification hors sécurité : salle ne respectant pas l'une quelconque des exigences de sécurité (distances entre lignes insuffisantes, poteaux instables ou avec lest non solidaires, filets suspendus à des câbles courant sur plusieurs terrains...), pouvant engager en cas d'accident des responsabilités, quelle que soit la pratique.

La procédure de classement des équipements est actuellement en cours. Le Comité de Badminton a déjà effectué un certain nombre de visites (contrôles et mesures) dans le cadre du recensement national des équipements sportifs.

En toute hypothèse, les salles ne présentant pas une hauteur libre au-dessus des terrains d'au moins 7 m sont impropres à la pratique du Badminton. Une exception peut être faite pour les moins de 13 ans, jusqu'à 6 m.